

avec une partie du mobilier; Charles Fontaine, poète, né à Paris, le 16 juillet. 1515, mort vers 1588, auteur de plusieurs ouvrages; Jacques Dupuy, maître ès-arts, révoqué en 1558 (1), et remplacé par Barthélémy Aneau, qui avait déjà géré momentanément le collège, après la destitution de Claude de Cublize. Le Consulat, en réinstallant Barthélémy Aneau, exigea qu'on « ne doit pas parler que le grec et le latin, excepté dans les basses chastes, où les petits enfants, lesquels vault mieux qu'ils « parlent bon français que s'accoustumer au mauvais et « barbare latin. » Quant aux enfants pensionnaires, « ils « dévoient estre nourris suffisamment, sans superfluité et « habillés honnestement. »

Le collège trouva enfin un peu de prospérité sous Thabile direction de Barthélémy Aneau, traducteur, et quoique poète latin et français, il sut être un bon administrateur. Le Consulat, comme je l'ai déjà dit plus haut, réorganisa tout le collège, et dans le traité (2) qu'il fit

(1) Après Jacques Dupuy, on trouve un principal du nom de Claude Platet. (M. p. 119.) *Il avoit battu et déchassé sa femme.* (Arch.rmm.)

(2) Le collège, dit le traité fait par le Consulat « étoit presque sans « enfants et devenoit inutile si on ne mettoit à sa tête un homme intelligent, actif, honorable. » (Id. p. 119.)

Barthélémy Aneau étoit originaire de Bourges et vint à Lyon en 1528. En 1531 et 1540, il prononça l'oraison doctorale pour l'insjalla'ion du corps municipal à Saint-Nizier. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages recherchés surtout à cause de leur rareté. (Id. p. 122.)

La cession des granges au Consulat pour la construction d'un collège fut approuvée par une ordonnance de François I^{er}, de 1539, et par une autre de Charles IX de 1561. Le collège ne fut d'abord qu'un externat; mais on y fit, en 1536 « plusieurs chambres, classes, « salle, cuisine, pour la demeure des maîtres et aussi pour loger